

ESPACE-TEST AGRICOLE AGRO-BIO PÔLE ÉTIENNE CHALLE À COURCY

UNE VOCATION PÉDAGOGIQUE ET AGROÉCOLOGIQUE

Le Département a accepté, lors de la commission permanente du 18 novembre 2019, la donation d'un ensemble agricole à Courcy, composé de bâtiments (deux habitations individuelles et des dépendances) et de parcelles agricoles représentant 29 hectares, dont 27 hectares de surface agricole et deux hectares de surfaces bâties, cours et dépendances. Environ 20 hectares sont destinés au projet d'espace test et sept hectares sont mis à disposition à titre gratuit au lycée agricole de Coutances, au regard de son implication en matière d'agroécologie, et conformément aux clauses encadrant la donation. L'enjeu pour le Département est de démontrer comment plusieurs producteurs peuvent vivre et valoriser une exploitation de petite taille dans un modèle d'agriculture pluridisciplinaire, viable, durable et transposable, en alternative au contexte actuel d'agrandissement des exploitations et aux problématiques d'accès au foncier.



Les conditions de la donation interdisent toute aliénation des biens, imposant au Département d'en conserver la propriété de manière permanente, avec l'obligation d'apporter une vocation pédagogique et agroécologique au site.

PRÉSENTATION DU PROJET

Un espace test agricole est un lieu qui permet de tester son projet et son activité :

- de manière responsable et autonome ;
- de façon sécurisée en limitant la prise de risque et réversibilité ;
- dans un cadre légal ;
- avec un accompagnement adapté ;
- intégré dans un réseau de partenaires locaux.

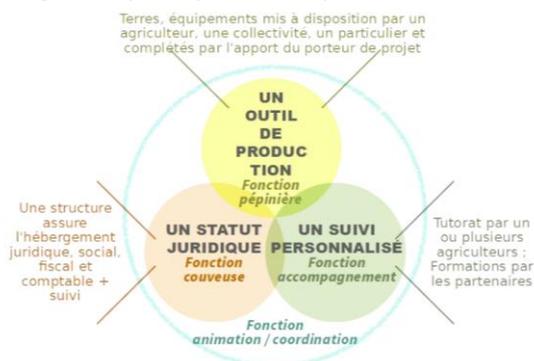
La mise en œuvre du projet d'espace test mobilise deux partenaires aux côtés du Département :

- l'association Biopousses (à l'origine du projet, initialement identifiée par le donateur), qui gère un espace test maraîcher à Lingreville ;
- la coopérative d'activités et d'emplois Rhizome constituée sous forme de Scop (Société coopérative et participative), qui héberge de l'entrepreneuriat salarié en agriculture sur le territoire normand.

Les porteurs de projet à l'essai disposent d'un hébergement juridique et d'une couverture sociale, grâce au statut du Contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE), qui permet, le cas échéant, de continuer à percevoir des droits sociaux (aide de retour à l'emploi, RSA...). Ce contrat est signé avec la coopérative d'activité et d'emploi agricole, Rhizome, pour une période d'un an, renouvelable deux fois. A l'issue de ces trois années, les porteurs de projets ont vocation à quitter l'espace test pour s'installer en agriculture sur un autre site. Néanmoins, si leur projet d'installation mérite d'être approfondi sur les plans technique et/ou financier, ils pourront poursuivre leur test sur l'exploitation de Courcy dans le cadre d'un contrat d'entrepreneur-salarié-associé avec la CAE Rhizome. Une comptabilité analytique permet, par ailleurs, une traçabilité des dépenses et des recettes de chaque porteur de projet, afin d'objectiver leur modèle économique. Ce dispositif permettra également d'alimenter une « caisse commune »

permettant de financer partiellement le renouvellement du matériel.

Les grands principes de l'espace-test :



UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE DE L'ESPACE-TEST AGRICOLE AGRO-BIO PÔLE ÉTIENNE CHALLE DE COURCY

Les porteurs de projet et leur activité



Six porteurs de projets ont été retenus pour tester leur activité agricole, à la suite d'un appel à candidature. Le site héberge aujourd'hui des ateliers de paysan-boulangier, de maraîchage, de production de plantes à parfum, aromatiques et médicinales, et d'élevage de poules pondeuses. Toutes les productions sont certifiées en agriculture biologique et sont valorisées en filière de proximité.

Les porteurs de projets sont domiciliés sur le site depuis l'été 2022, dans le cadre de conventions d'occupation temporaire, avec un loyer modéré et dont la durée est liée à l'activité sur le lieu test.

Ils ont tous débuté leurs activités sur le site :

- Pierre, paysan-boulangier (signature du contrat CAPE le 1^{er} novembre 2022) a fait les premiers semis de blé qu'il a récolté cet été. Pour le moment, il achète du blé qu'il transforme pour ses premiers essais de confection de pains au sein d'une boulangerie paysanne à proximité.



- Zorg (signature du contrat CAPE le 1^{er} novembre 2022) et Joséphine (signature du contrat CAPE en octobre 2021), maraîchers, profitent des serres et ont commercialisés les premiers légumes d'été. Ils travaillent actuellement dans les serres pour produire les légumes d'hiver.



- Maxim (signature du contrat CAPE le 1^{er} novembre 2022) affine son projet de plantes aromatiques, il étudie toujours ses itinéraires techniques et recherche des débouchés.

- Alexandre (signature du contrat CAPE le 1^{er} novembre 2022) a installé deux poulaillers mobiles sur une prairie, il vend ses œufs en grand nombre dans différents circuits.

- Juliette (signature du CAPE le 1^{er} mars 2022) produit des plantes aromatiques et médicinales qu'elle commercialise sous le nom « Les simples vagabondes ». La gamme de produits est diversifiée pour un lancement d'activité : tisanes composées de plusieurs plantes et une gamme de bouillons bio. Ses circuits de commercialisation sont variés.



En parallèle, les entrepreneurs à l'essai récoltent le bois des haies, aménagent les espaces et travaillent sur l'organisation collective en mettant en place des outils.

Les circuits de commercialisation :

La majorité de la production est en vente sur commande du mardi soir au jeudi 22h, via le site internet : <https://coopcircuits.fr/ferme-collective-de-courcy/shop>

Quatre points de vente :

- le vendredi, 18h30-19h30 [Chez Mémé](#)
- le vendredi, 18h-20h au marché du [Courcy'cuit](#) le vendredi
- le vendredi, 21h30-22h30 au club house du [Rugby Club du Pays de Coutances](#) le vendredi
- le samedi, 10h-12h30 aux [Enfants de Chœur](#) le samedi

L'outil de production

En dehors de la mise en valeur des prairies par des agriculteurs locaux, le site agricole de Courcy n'était plus exploité depuis plus de 40 ans. Des travaux sur le bâti et l'acquisition dans un parc de matériel et d'équipements s'avéraient donc nécessaires pour offrir un véritable outil de production aux porteurs de projet.

Le Département s'est ainsi engagé, depuis 2021, dans un programme d'investissements structurants du site de Courcy, s'articulant autour de trois grands axes :

- la réhabilitation des habitations, étant précisé que le clos et couvert avait été sauvegardé par l'ancien propriétaire ;
- l'acquisition de matériel agricole et d'équipement pour la transformation à la ferme ;
- l'aménagement des dépendances agricoles, intégrant par ailleurs, la transformation d'une ancienne stabulation en un espace pour la conservation de la collection des objets d'arts de la ferme-musée du Cotentin.

La première tranche de travaux des espaces professionnels a été lancée à la fin de l'été 2023. Il est prévu d'aménager dans le bâti existant, au rez-de-chaussée, un espace de stockage des légumes, une pièce dédiée à l'atelier poules pondeuses, un espace fournil et boulangerie, ainsi qu'un local de préparation des commandes et de stockage des céréales. L'étage sera réservé à l'atelier plantes aromatiques et médicinales.

Parallèlement, la constitution d'un parc de matériel et d'équipements a été engagée à l'automne 2022 : tracteur maraîcher, serres, brouettes de récolte, nappes chauffantes, poulaillers mobiles et outils de transformation (séchoir à plante, four à pain...) sont d'ores et déjà disponibles pour les porteurs de projet.

En compléments des investissements structurants précités assurés par le Département, les partenaires (Rhizome et Biopousses) et les porteurs de projets se répartissent les dépenses courantes et récurrentes (intrants, petit matériel...).



Espace test agricole biologique



L'espace-test primé TERRITORIA Or 2023 dans la catégorie « Territoires innovants » !

Réuni sous la présidence de Dominique FAURE, ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, le jury du Prix TERRITORIA 2023 a distingué 48 lauréats en décernant 19 TERRITORIA Or, 18 TERRITORIA Argent, 10 TERRITORIA Bronze et 1 TERRITORIA Zèbre.

Près de 200 candidatures avaient été enregistrées et les comités d'experts avaient sélectionné 59 initiatives innovantes dans 20 domaines qui ont été soumises aux votes des jurés. Les initiatives des lauréats ont été sélectionnées au regard de trois critères : l'innovation, l'aptitude à être reprises par d'autres collectivités, la bonne utilisation des deniers publics.

Un représentant du Département se rendra à la remise officielle du prix le mardi 7 novembre 2023 à l'Assemblée nationale à Paris.